



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-02 décrétant des travaux de réhabilitation environnementale du parc du Rigolet ainsi qu'un emprunt

ANNEXE A

Travaux de réhabilitation environnementale (décontamination, analyses et suivi de l'eau souterraine, analyses et relevés de biogaz, installation de mesures d'atténuation pour l'évacuation des biogaz) à être réalisés dans le parc du Rigolet, lots 2 356 622 et 2 158 942 du cadastre du Québec, secteur Saint-Romuald :	33 258 \$
Services professionnels (consultants en environnement, notaire, arpenteur)	10 000 \$
Taxes nettes (8,025 %) :	3 472 \$
Frais de financement 7 % :	<u>3 270 \$</u>
	50 000 \$

Préparé par : Hélène Jomphe, urbaniste
Service de gestion de projets